

L'enfant désobéissant

Autor(en): **André-Delastre, Louise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **90 (1961)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'enfant désobéissant

Dès le berceau nous l'avons vu, poussé par l'*égoïsme* propre à tout être humain, l'enfant recherche son bien ou ce qu'il prend pour tel. Ce bien lui est-il refusé, il s'en irrite et manifeste sa *colère* ; cherche-t-il à l'atteindre envers et contre tout, malgré la défense de l'éducateur ? voilà la *désobéissance*.

Qu'est-ce que la désobéissance ?

– Un refus, de quelque façon qu'elle se manifeste.

Chez l'enfant jeune, ce refus est rarement dans l'intention ; nous ne devons pas l'oublier pour en évaluer la gravité. N'allons pas le chercher non plus aux profondeurs de la nature personnelle de chaque enfant, comme le seraient l'orgueil ou la violence : la désobéissance naît presque toujours de facteurs extérieurs. *Des circonstances* : aspect trop alléchant du fruit défendu ; en sens contraire, difficulté trop grande du devoir imposé (c'est ici, peut-on dire, que la loi crée le pécheur !). *Des sollicitations venues d'autres défauts* : l'orgueil, avec son refus de plier ; la gourmandise et les petits larcins qu'elle inspire ; la paresse et sa résistance innée à l'effort, etc... *De mauvais exemples* venus d'ailleurs ; *d'une faute de l'éducateur* ; simplement enfin de *l'étourderie* propre au jeune âge et de tant de causes encore. Quoi qu'il en soit, ce refus est presque toujours l'aveu d'une faiblesse.

Péché aux multiples visages

On peut, dès l'abord, distinguer deux formes de désobéissance : l'une positive, active : *on commet l'acte défendu* ; l'autre négative, passive, le péché d'omission opposé à celui d'action : *on n'accomplit pas l'acte demandé*. Chaque enfant manifeste ici sa nature propre ; la première forme sera plus habituelle aux actifs, aux sanguins, aux enfants débordants de vie ou seulement d'imagination ; la seconde le sera aux mous, aux lymphatiques, chez qui elle revêtira souvent l'aspect d'une sorte d'auto-défense.

Pratiquement, les uns et les autres s'y prendront de mille façons pour désobéir. Fréquemment ils acquiescent à l'ordre ou à la défense..., mais s'en tiennent là. Le « oui, maman » le plus empressé n'annonce pas toujours une prompte exécution ! Parfois, ils font la sourde oreille, poussant la malice jusqu'à feindre le plus sincère étonnement quand notre irritation rend la dérobaie impossible. A moins que, leur jeune indépendance ne se défende à coups d'arguments, et voilà ouverte si l'on n'y coupe court, l'une de ces discussions lassantes, interminables où l'éducateur use vainement son prestige. Plus rare est le « non » catégorique ; l'enfant qui l'ose doit avoir acquis la certitude, par des expériences antérieures, de son pouvoir et de son impunité. Quant aux formes « actives » de désobéissance que peuvent inspirer la curiosité, l'imprudente intrépidité ou les convoitises du jeune âge, qui se flatterait de les énumérer ?

« Péché mignon » de l'enfance ?

C'est ainsi qu'avec une indulgence exagérée certains ont nommé la désobéissance. Reconnaissons qu'elle n'est pas, dans le cortège des défauts enfantins, le plus

alarmant : sa forme « active » annonce même parfois les fortes personnalités ou les génies en herbe ; nous ne perdrons pas de vue cependant qu'elle accuse en même temps leur impulsivité ou leur faiblesse.

La désobéissance est irritante pour l'éducateur et ses effets souvent dommageables pour l'enfant lui-même et pour l'entourage, mais elle implique rarement une perversion de l'âme, et nous la combattons moins pour elle-même que pour les tendances mauvaises dont elle se fait la servante et pour le pli d'orgueil qu'elle finirait par donner à la jeune conscience ; pour ses conséquences anti-sociales également.

L'enfant doit-il donc obéir ?

Cette question aurait fait sourire autrefois ; elle est aujourd'hui si peu superflue qu'on en a fait le titre d'études – articles et même ouvrages. Les choses n'ont pas changé pourtant. Aujourd'hui comme hier, l'enfant reste sans expérience des dangers qui le menacent, des bonnes habitudes et des connaissances dont il aura besoin plus tard, des exigences de sa santé, en un mot de son propre bien. A l'éducateur de savoir et de vouloir pour lui jusqu'à ce que, intelligemment et le plus rapidement possible formé, il sache et veuille tout seul. D'autre part, pour vivre plus tard sa vie d'homme, ce même enfant devra se soumettre à des disciplines de toutes sortes, morales, professionnelles et sociales. Toutes ces perspectives requièrent, dans le jeune âge, une soumission confiante à ses éducateurs.

La « mauvaise conscience » de l'éducateur moderne

Nous avons donc le droit d'interdire ou d'imposer, en vue de son bien présent ou futur, tel acte à l'enfant dont nous sommes chargés. D'où vient que les éducateurs, même ceux qui le sont de droit naturel, comme les parents, se sentent aujourd'hui à cet égard si mauvaise conscience ?

Il faut en accuser d'abord des théories fausses, ou seulement poussées à l'extrême (ces « vérités qui sont devenues folles ») dont s'est emparée avec trop d'empressement, pour se justifier à ses propres yeux, notre paresse contemporaine. La sotte vulgarisation des découvertes de la psychanalyse chez un public incapable de les interpréter a créé une peur des « complexes » aussi risible que malheureusement dommageable à la future génération. La notion elle-même (très belle en soi, mais assez spécieuse) de « l'enfant qui est mon frère » tend à faire oublier aux parents qu'ils sont d'abord auprès de cet enfant les représentants de l'autorité divine. Mais surtout, l'individualisme qui sévit chez nous depuis la Révolution crée un climat de plus en plus hostile à la notion d'obéissance. Droits de l'Homme, droits des Peuples, droits de l'Enfant..., etc..., et jamais de devoirs ! « On a revendiqué bien plus qu'on a servi... » Des droits de Dieu, source de toute autorité, par exemple on ne parle pas. Partout – même chez les chrétiens – les supérieurs sont critiqués et leurs ordres mis en question ; journaux et littérature ne savent comment rendre les parents odieux ou ridicules. Pour stigmatiser une autorité abusive et la protection... intéressée qu'elle offre, n'a-t-on pas créé le mot de « paternalisme » ? Pauvre père, pour ce que les Etats modernes lui laissent de prestige et de responsabilité ! Il n'est pas jusqu'à ses aides naturels – les maîtres, les dirigeants de groupes – qui, ingénument, ne l'ignorent...

Trois règles d'or pour se faire obéir

Les éducateurs n'étaient pas sans reproche, il est vrai, et la défaveur dont ils sont l'objet les amènera du moins à de salutaires examens de conscience. S'ils n'agissaient jamais *que* pour le bien de l'enfant – bien physique, intellectuel, moral, – ils deviendraient invulnérables. Trop souvent l'amour-propre ou l'intérêt personnel interviennent dans les ordres que nous donnons, les défenses que nous formulons ; une autorité, même légitime, doit être cependant *totale*ment *désintéressée* pour se référer à celle de Dieu, dont elle découle.

Ceci dit, trois grandes règles s'imposent à l'éducateur :

– Ne commander que des choses *bonnes*. – Ne commander que des choses *faisables*. – L'ordre pesé et donné, *ne jamais capituler*.

– Que des choses *bonnes*? rares sont les éducateurs qui ordonneraient des actes délictueux tels que vols, violences..., etc., mais répudions-nous assez toute consigne familière de mensonge ou de fraude, de petites vengeances ou de mesquinerie envers les voisins...?

– Que des choses *faisables*, proportionnées aux forces, aux aptitudes, à l'âge de l'enfant, et non pas à notre propre rêve ou à nos aises. Ne pas multiplier les ordres non plus, ni les défenses et n'exiger vraiment que ce qui en vaut la peine. Eviter les occasions de désobéissance (ordre, vigilance) est aussi grande sagesse. « *Malheur à vous qui liez sur le dos de vos frères des fardeaux trop lourds...* », cette parole de l'Écriture devrait être méditée par tous ceux qui ont exercice d'autorité.

– Mais *ces règles observées, la troisième interdit toute capitulation*. Un ordre donné sera exécuté sans marchandage, une défense observée sans compromission. Ce sont souvent les éducateurs velléitaires qui font les enfants désobéissants.

On le voit, « faire obéir » demande plus de vertu encore qu'obéir soi-même. Oubli de soi, réflexion, compréhension, calme et mesure... quelle auto-éducation n'exige pas l'exercice de l'autorité ? Ainsi comprise, elle est en même temps pour l'enfant – contrairement à ce que beaucoup pensent de l'obéissance qu'on lui impose – épanouissement, sécurité, acquisition de la maîtrise de soi, donc de la personnalité ; les vrais chefs ne sont jamais formés que dans l'obéissance.

LOUISE ANDRÉ-DELASTRE

**Les
meubles
d'école**

palor

**Niederurnen GL
Telefon 058 / 4 13 22**
